



Aquaponie... coup de gueule contre des pratiques abusives !

Par **eaozone**, le **05/08/2017** à **01:29**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Je suis devenu un véritable fan du principe de l'aquaponie par sa simplicité, son ingéniosité, ses vertus ainsi que les capacités prometteuses qu'elle fait émerger. Enfin des signaux positifs pour notre planète !

Ce qui me rend furieux, c'est que certains opportunistes profitent de cette dynamique positive pour mettre en oeuvre de véritables pratiques trompeuses visant à faire du fric sans vergogne.

J'ai acheté un Oxygénateur bulleur de 432 L/h sur une boutique en ligne dédiée à l'aquaponie.

A première lecture, vous découvrez un magnifique équipement illustré par une photo d'ensemble montrant fièrement le compresseur de vos rêves accompagné des indispensables accessoires qui l'accompagnent à savoir un "rouleau de durite transparente", "2 pierres poreuses" et "2 clapets anti-retour".

A la réception de votre commande, vous réalisez que vous n'êtes livrés que d'un malheureux compresseur bien seul dans sa boîte... sans le moindre accessoire !

Vous avez donc été dupé par cette orchestration savante consistant à montrer le tout sur une magnifique photo d'ensemble, et en ne livrant qu'une partie du tout.

Tout cela est bien évidemment sciemment trompeur !

Il est effectivement écrit noir sur blanc sur ce site "qu'avec votre bulleur, vous devrez commander" ces accessoires.

Dans ces conditions, à quoi bon afficher des photos d'un équipement complet alors que vous ne serez livrés que d'un équipement partiel ?

La seule réponse possible est que tout cela est orchestré de sorte à vous duper.

Ces pratiques commerciales (qui sont malheureusement devenues monnaie courante) sont purement et simplement inadmissibles et sont totalement contre productives !

C'est minable !

C'est pourquoi je souhaite signaler à mes amis aficionados certaines pratiques frauduleuses qui vont totalement à l'encontre de l'éthique que véhicule l'aquaponie : respect de son environnement, volonté de faire du bien à l'échelle planétaire, vivre et manger sainement sans (se) mentir !

Y a-t-il un moyen de contraindre ces enseignes à cesser de tromper leur clientèle ?

Par **Juliette3438**, le **05/08/2017 à 02:43**

bonjour,rnrnje ne veux en aucun cas entamer une polémique avec vous, mais ces "pratiques commerciales" existent depuis belle lurette !rnExemple : les toutes petites lignes minuscules de certains contrats d'assurance que personne ne lit jamais, les CGV si fastidieuses à lire que beaucoup y renoncent, etc. Mais ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes...rnrn Il est effectivement écrit noir sur blanc sur ce site "qu'avec votre bulleur, vous devrez commander" ces accessoires.>>rnrnDonc "ON" ne vous trompe pas, puisque c'est "écrit noir sur blanc" !rnrn Y a-t-il un moyen de contraindre ces enseignes à cesser de tromper leur clientèle ?>>rnrnEncore une fois, du moins dans votre exemple, ON ne vous a pas trompé ! Ça ne "trompe" que les étourdis, les naïfs, ceux qui ne savent pas lire, les rêveurs, etc.rnrnCDT.

Par **amajuris**, le **05/08/2017 à 09:49**

bonjour,rnsi c'est écrit noir sur blanc sur le site "qu'avec votre bulleur, vous devrez commander ces accessoires", il n'y a pas de tromperie. rnil ne faut pas se contenter de regarder les belles photos qui décorent le site, il faut lire également ce qui est écrit, c'est ce qui est le plus important et engage le vendeur et l'acheteur.rnsalutations

Par **eaozone**, le **05/08/2017 à 10:11**

Les photos sont des éléments de vente incontestables.rnQue diriez-vous si vous achetiez un véhicule présenté sans éraflures et qu'il vous soit livré avec une carrosserie couverte de rayures ?

Par **amajuris**, le **05/08/2017 à 10:22**

oui mais le texte qui accompagne ces photos disent bien que vous devez commander les accessoires !

Par **jodelariege**, le **05/08/2017 à 12:58**

bonjourrnl'exemple avec les éraflures de la voiture n'est pas bon car vous avez reçu ce que vous avez commandé en bon état ,non abimé ,non éraflé. vous n'avez pas commandé les accessoires comme il était spécifié donc la vente est parfaite.rnvous avez eu une photo de la machine complète mais il est bien écrit que pour avoir la machine complète il faut commander les accessoires..rnconcernant l'éthique de l'aquaponie:les magasins qui vendent de l'aquaponie n'ont pas d'éthique particulière ,ne défendent pas spécialement l'environnement ;c'est plutôt un argument de vente..ce sont des vendeurs de ce genre de produits...ils ne cherchent pas à sauver la planète mais à avoir un revenu/salaire à la fin du mois , comme un

vendeur de voiture et cela ne me gêne pas

Par **amajuris**, le **05/08/2017 à 16:28**

eaozone,rncontrairement à ce que vous écrivez, en matière de contrat, ce sont les écrits qui comptent et non les photos.rnd'ailleurs pour les automobiles, vous savez très bien que les photos de chaque modèle représentent toujours les véhicules du haut de gamme avec le maximum d'options.rnquand vous allez dans un salon automobile, quand vous commandez le véhicule, vous n'avez jamais le mannequin qui pose avec le véhicule !

Par **eaozone**, le **05/08/2017 à 23:36**

Vous avez raison, je dois bien reconnaître que j'ai faux sur toute la ligne, quel manque de clarté intellectuelle.rnL'équipe commerciale de ce site a sciemment mis en ligne une photo d'un équipement complet sachant très bien que des pingouins comme moi tomberaient dans le panneau.rnIls ont totalement raison de pratiquer cela car je suis la preuve vivante que ça marche.rnAprès tout, se faire du fric sur le dos de crétins comme moi est non seulement éthique (puisque vous le dites) mais en plus cela marche, alors pourquoi s'en priver.rnJ'ai été assez idiot pour m'imaginer que ce qui était sur la photo était ce qui allait m'être livré... quel manque de discernement, c'est vrai.rnMerci de m'avoir éclairé et mis sur le droit chemin.rnJe sors de cette triste affaire (pour moi, mais de cela tout le monde s'en fiche) avec une belle leçon de vie... vous m'avez impressionné... bravo !rnJe vous laisse entre vous. Régalez-vous !

Par **jodelariege**, le **06/08/2017 à 00:12**

bonsoir ,nulle part a été écrit que tout cela relève d'une certaine éthique ,au contraire ,je dis qu'il n'y a pas d'éthique là dedans mais du commerce....je dis bien"que les magasins qui vendent de l'aquaponie n'ont pas d'éthique particulière".ils cherchent à vendre leurs produits et c'est toutrnencore là vous ne lisez pas bien ce qui est écrit.....rnnon ne dit pas que cela est bien mais c'est la manière de faire du commercernpar contre si il est bien écrit que vous devez acheter d'autres éléments pour avoir l'appareil dans son entier comme sur la photo il n'y a pas tromperie.....de même que dans les contrats divers et variés il faut lire les conditions générales de vente ,les petites lignes tout en bas des feuilles ect ect ect rnnon devient ainsi un consommateur averti voire parano pour sauver son porte monnaiernil faut être lucide face au commerce et tout vérifier avant d'acheter ou de signer quoique ce soitrnje ne vois pas par ailleurs de quoi nous allons nous régaler?

Par **BrunoDeprais**, le **06/08/2017 à 12:06**

Bonjour, rnJe ne comprends pas pourquoi vous vous fâchez comme ça, usez de votre droit de rétractation et puis l'affaire est classée.rnIl est écrit sur le site que c'est livré sans les accessoires, alors où serait la tromperie?rnDe forte chance également qui si vous lisez un peu

plus, qu'il y aura la mention, "photo non contractuelle".

Par **vaujany**, le **06/08/2017 à 13:00**

@eaozonernJe vous soutiens aussi dans votre dénonciation de pratiques commerciales douteuses.rnLes associations de défense des consommateurs, luttent, sans relâche, contre ces pratiques trompeuses.rnrnUn consommateur n'est pas un juriste et s'il tombe dans un piège ce n'est ni de sa faute ni "tant pis".rnLa plupart des gens qui répondent sur le site Experatoo, se réfèrent exclusivement à des textes juridiques, et ne ne défendent pas le consommateur lambda qui se fait gruger par des pratiques perverses.rnAinsi,actuellement, les associations de consommateurs dénoncent les logos trompeurs sur les emballages, tendant à faire croire que des produits importés sont "made in France ou "provenance France".rnIl faut effectivement décrypter les inscriptions en petit caractères, pour s'apercevoir de la supercherie. rnCeci est inadmissible; mais sur Experatoo on entendra peu de voix prendre le parti du consommateur.

Par **jodelariege**, le **06/08/2017 à 13:28**

bonjourrn Experatoo ,comme beaucoup d'autres forums de même type, a pour sous titre "forum conseil juridique gratuit" et s'appuie sur la loi en général;la protection /défense du consommateur se fait plutôt avec des associations de défense du consommateur...rneependant en donnant des conseils juridiques on peut éviter à un consommateur de s'embarquer dans des difficultés évitables.rndans le cas d'eaozone on défend le consommateur qu'il est en disant qu'il n'a pas vu les petites lignes ou qu'il n'en a pas tenu compte mais qu'elles existent et que si il va au tribunal en disant ne pas avoir été averti il aura peu de chance d'avoir gain de causerntout comme un consommateur qui n'a pas lu les conditions générales de vente et qui se retrouve avec un abonnement quelconque...rnmaintenant tout le monde sait qu'il faut tout lire ,en bas en haut recto verso....qu'il ne faut pas cliquer sur tout ce qui bouge sur internet ,ne pas faire entrer un démarcheur chez soi ni au téléphone....c'est triste mais c'est comme celarnles "commerçants" connaissent de+ en + la loi,nous aussirnsi on conseille à eaozone d'aller au tribunal pour porter plainte pour escroquerie on ne lui rend pas service car tout était expliqué sur la pubrnaprès on peut se plaindre du système mais la seule solution est d'être"nickel" vis à vis de la loi.

Par **vaujany**, le **06/08/2017 à 13:49**

bonjour,rnrn[citation]Experatoo ,comme beaucoup d'autres forums de même type, a pour sous titre "forum conseil juridique gratuit" et s'appuie sur la loi en général;la protection /défense du consommateur se fait plutôt avec des associations de défense du consommateur...rn[/citation]rnrnC'est justement ce que je reproche au site, c'est que beaucoup d'internautes pensent qu'il défendra le consommateur.... alors qu'il ne fait que lui expliquer pourquoi il est tombé dans un piège. Ce n'est pas ce qu'il attend.rnrn[citation]dans le cas d'eaozone on défend le consommateur qu'il est en disant qu'il n'a pas vu les petites lignes ou qu'il n'en a pas

tenu compte mais qu'elles existent et que si il va au tribunal en disant ne pas avoir été averti il aura peu de chance d'avoir gain de cause
Il ira auparavant voir une association de consommateurs qui lui dira peut-être les choses différemment.
Quant à perdre les procès parce qu'on a mal interprété les lignes d'une offre, ce n'est pas vrai du tout.
Des gens ont gagné des procès contre ceux qui leur promettaient des gains de loterie, bien que ces escrocs y mettaient des formes dans les conditions pour s'assurer qu'aucun gain ne serait jamais versé.

Par **jodelariege**, le **06/08/2017 à 14:32**

tout à fait pour les loteries mais concernant le cas d'aquaponie on ne peut conseiller à notre ami de porter plainte pour escroquerie car il n'y en a pas ,tout était expliqué
non peut prendre plein d'exemple où le consommateur va gagner au tribunal mais là on s'occupe de eaozone et le défendre en tant que consommateur c'est lui dire qu'il aura tort devant un tribunal...si il va demander conseil à une association de consommateur je doute qu'on lui dise autre chose
noaozone n'est pas tombé dans un piège,il n'y avait pas de piège
de façon générale on dit qu'il est plus facile de tomber au fond d'un puits que d'en sortir et chaque exemple de "chute dans un puits" peut aider les lecteurs a ne pas y tomber à leur tour

Par **BrunoDeprais**, le **06/08/2017 à 15:48**

Ce que j'aime bien avec les consommateur de l'e.commerce, c'est qu'ils veulent le beurre et l'argent du beurre, puis ils viennent se plaindre, alors qu'il suffit de se faire rembourser en retournant la marchandise, sous 7 jours (si ma mémoire est bonne pour le délai).
Question "éthique", je me demande où elle se situe en faisant venir des produits de pays voisins qui ne sont pas soumis à la même législation que la française, tout en occultant le commerce de proximité.
La répression des fraudes est très sévères avec les entreprises basées en France et totalement impuissante avec les pays limitrophes.
Il suffit de se poser la question du pourquoi les plus grands groupe de VPC sont installés en Belgique.

Par **Lag0**, le **06/08/2017 à 17:51**

[citation]sous 7 jours (si ma mémoire est bonne pour le délai).[/citation]
Bonjour,
Elle n'est pas bonne, cela fait un moment maintenant que le délai de rétractation pour les ventes à distance est passé à 14 jours....
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10485>

Par **BrunoDeprais**, le **06/08/2017 à 22:06**

Merci LagO,
Donc le client mécontent a d'avantage le temps de résilier.
Ca confirme encore plus l'inutilité de venir se plaindre.

Par **amajuris**, le **06/08/2017** à **23:05**

comme son nom l'indique, un site de conseils juridiques (et non de consultations juridiques) est de dire ce que prévoit le droit dans la situation exposée par la personne qui vient y poser une question, c'est pour cette raison que les bénévoles qui répondent sur ce genre de site font des réponses fondées juridiquement et non des réponses qui fassent plaisir à celui qui a posé la question. Je ne pense pas qu'il soit mentionné quelque part que le site experatoo est un site de défense du consommateur. Quand le consommateur a juridiquement raison, on lui dit. Quand le consommateur a juridiquement tort, on lui dit également, ce serait malhonnête de lui faire croire qu'il a raison.